

M. WEBSTER: Parce que les chevalets pourrissaient et menaçaient de s'écrouler.

M. GRAHAM: Comme tous les autres viaducs en bois. Ils pourrissent aussi bien sur le Transcontinental que sur les lignes de la province d'Ontario. Ces viaducs n'offrent aucune sécurité et ne sont pas admis avec les méthodes modernes de construction des chemins de fer. Le ministre intérimaire des Chemins de fer n'ajoute aucune foi à la partie du rapport qui concerne les treillis en bois et les ponts.

M. MIDDLEBRO: Sur la division de l'Ouest, le Grand-Tronc-Pacifique n'a-t-il pas construit des viaducs en bois qu'il noiera plus tard dans le remblai?

M. GRAHAM: Quand la ligne sera sous la juridiction de la commission des chemins de fer, la compagnie recevra promptement l'ordre de les combler.

M. MEIGHEN: Ces viaducs sont en usage depuis des années.

M. GRAHAM: Nous n'avons affaire maintenant qu'à une compagnie de construction. Quand la ligne passera sous la direction de la commission, la compagnie recevra l'ordre de remplir ces travaux et les méthodes acceptées dans la construction moderne exigent qu'ils soient remplis immédiatement.

J'ai une question à poser aux membres du Gouvernement. Je disais, il y a un instant, que le ministre des Chemins de fer, que la maladie tient éloignée de cette Chambre, ne croit pas un mot de ce que dit le rapport au sujet des treillis et des ponts. Je lui ai demandé, ici même, s'il était vrai qu'il mettait des viaducs en bois, comme travaux permanents, à la place des viaducs en acier stipulés dans le marché. Sa réponse a été: "C'est faux, je n'en ai pas mis un seul". Je suis revenu à la charge, une seconde fois, et le ministre offensé de mon insistance, m'a répondu sèchement: "J'ai déjà nié la chose une fois et je répète que je ne fais rien de semblable".

Il est évident qu'il n'ajoute pas foi à cette partie du rapport. D'ailleurs, qu'a-t-il fait depuis un an? Que l'on consulte le dernier rapport de la commission du Transcontinental et l'on verra que le major Leonard déclare qu'il ne croit pas un mot de ce que dit le rapport au sujet des viaducs en bois et des ponts. Dans le 9e rapport annuel de la commission du Transcontinental, nous avons la preuve que le Gouvernement n'ajoute pas plus foi à cette partie du rapport qu'à celle qui concerne

les ateliers de Transcona, ou la gare de Winnipeg. Durant le dernier exercice, le major Leonard, avec l'assentiment et le concours du Gouvernement, a acheté cinquante-cinq viaducs en acier pour le Transcontinental. Pourquoi n'a-t-il pas employé des treillis en bois?

M. McKENZIE: Parce qu'ils pourriraient et s'écroulèrent.

M. GRAHAM: Mon honorable ami parle avec beaucoup de bon sens. Le Gouvernement et M. Leonard ont agi sagement. C'eût été une faute et presque un crime d'agir autrement, et cependant, le Gouvernement met en circulation un rapport dans lequel il est dit que nous aurions économisé \$2,947,000 en employant des viaducs en bois. En attendant, le Gouvernement n'ose pas économiser un seul dollar en se servant de viaducs en bois. Je défie le Gouvernement de mentionner un seul cas dans lequel il a adopté des treillis en bois ou un pont en bois, de préférence à une structure en acier. De nos jours, avec les méthodes modernes de construction, lorsqu'il s'agit d'une ligne que le Gouvernement doit livrer entièrement construite à une compagnie chargée de l'exploiter et de faire les remblais, ce serait presque un crime d'employer des viaducs en bois. D'ailleurs, le Grand-Tronc-Pacifique n'aurait pas accepté la voie si elle avait été construite dans ces conditions, et le Gouvernement le sait bien. Je crois avoir établi que l'honorable ministre intérimaire des Chemins de fer ne croit pas du tout à ces constructions en bois. S'il y croit, il ferait mieux de faire partie de la commission d'enquête et de ne pas appuyer un Gouvernement qui n'y croit pas.

M. MEIGHEN: Avant de passer à une autre question, l'honorable député aura-t-il l'obligeance de nous dire pourquoi le Grand-Tronc-Pacifique emploie ces viaducs en bois sur sa propre ligne.

M. GRAHAM: Mon honorable ami devra le demander au Grand-Tronc-Pacifique. Il y a cependant cette différence que je m'efforce d'expliquer depuis cinq minutes et que l'honorable député ne paraît pas avoir saisie; il était probablement occupé à préparer sa question à laquelle j'ai répondu par anticipation. J'ai expliqué que, dans le cas qui nous occupe, le Gouvernement reçoit de la commission une ligne complètement terminée et qu'il doit livrer à la compagnie locataire une ligne en parfait ordre. Le Grand-Tronc-Pacifique est propriétaire de la ligne, à l'ouest de Winnipeg, et il peut faire les remblais sur la partie de la ligne qui lui appartient, quand il le jugera à propos;